



CONTRIBUTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

30 janvier 2021

Apport à la réflexion dans le cadre du Plan d'Action pour la Biodiversité 21-26

(pour la 2^e partie de mise en œuvre de la Charte du Parc 2012-2027).

L'enjeu majeur pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels est de ne pas tomber dans l'écueil de la relation binaire homme nature et de ne pas négliger la diversité derrière des espèces rares et/ou emblématiques

Les systèmes sont complexes, et les équilibres de tout temps influencés par les choix de la société. La Charte porte en elle un équilibre homme nature ; cet équilibre évolue au fil de l'histoire. La notion de "juste équilibre" n'est pas précise ; il s'agit de dégager ici et maintenant le consensus à la croisée des enjeux.

Ce serait une erreur de se laisser guider seulement par les aspirations sociologiques sur la grande faune sauvage ou les espèces emblématiques : c'est toute la diversité y compris les espèces ordinaires, la fonge (le cortège de champignons) et la microbiologie des sols qui feront la résilience, même s'il ne s'agit pas d'ignorer l'évolution des attentes de la société civile.

La forêt va faire l'objet d'une approche approfondie ; c'est un bon sujet de dialogue territorial si on ne s'enferme pas dans le rapport affectif au vivant. On peut envisager une gestion différenciée de la forêt en fonction des équilibres agro-sylvo-pasto-cynégétiques souhaités pour un territoire durable et capable de s'adapter (équilibre entre cultures, forêt, pastoralisme et faune sauvage).

Impliquer les habitants, sur ce thème comme les autres, reste un enjeu pour améliorer l'adhésion aux objectifs de la Charte.

Le point faible du territoire pour travailler sur la biodiversité en général et le changement climatique en particulier, c'est l'absence de données structurées

Le Conseil scientifique entend et déplore le manque de moyens pour un véritable observatoire des Préalpes d'Azur.

Il invite le Parc à identifier des sources d'informations (inventaire des inventaires et des points de mesure suivi par différents acteurs le cas échéant), pour a minima nouer des partenariats, notamment concernant la donnée météorologique et le suivi d'espèces indicatrices.

Ce sera particulièrement stratégique en vue de la révision de la Charte du Parc. Il faut se donner les moyens d'une évaluation quantitative du projet de territoire et de ses effets, pas seulement qualitative. La biodiversité s'effondre de partout ; sur ce territoire on en est où ?

Idéalement, cela mériterait d'être accompagné d'un diagnostic à l'échelle des communes ou d'entités géographiques (massifs, milieux) du territoire pour mettre en évidence les enjeux de préservation des espèces et des habitats les plus sensibles et/ou les plus remarquables en lien avec les usages. Un tel diagnostic serait à envisager comme le résultat d'un travail partagé entre le PNR et les principaux acteurs (activités agricoles, forestières, récréatives croisées aux richesses naturelles). Avec une vision d'ensemble des communautés floristique et faunistique, et des usages (sans se focaliser sur l'un d'entre eux) permettra la recherche du consensus évoqué au premier point..

Le Parc doit participer et porter une attention à ce que des fonds soient garantis pour le suivi des connaissances. Par exemple à l'échelle de la Région Sud, un suivi complémentaire au suivi sanitaire national concernant l'état de santé des forêts par le suivi d'espèces indicatrices de flore et de faune. Des choses ont pu exister dans le passé mais se sont arrêtées faute de moyens ; la recherche fonctionne aujourd'hui par appel à projets sur du temps court or il faudrait s'inscrire dans des financements récurrents. Les territoires doivent se donner les moyens de suivre leur évolution.

Point de vigilance :

1. Eviter réduire Compenser : un droit à impacts ?

La loi sur la biodiversité de 2016 a renforcé le concept « Eviter – Réduire – Compenser » les impacts. Hélas, la notion de compensation porte en elle une sorte de droit à détruire qui questionne sur les exigences de l'autorité environnementale en matière d'évitement.

En appui au rapport de stage de Pierre DEXET, on peut réaffirmer que l'enjeu de l'évitement se joue en grande partie au moment des documents d'urbanisme, de la planification, qui va permettre ou non à des projets impactant de s'implanter. Il est conseillé au Parc de pouvoir renforcer son action à ce niveau là en matière de localisation pertinente et de capacité à compenser réellement les emprises des projets. Le principe de l'algorithme déployé pour la localisation pertinente (la moins impactante possible) du photovoltaïque autour du poste source peut être reproduite pour d'autres sortes de projets.

2. Services environnementaux : attention à la notion marchande

On doit savoir protéger les milieux et la biodiversité en tant que tel, sans nécessairement avoir évalué sa valeur, la valeur du service qu'elle rend ou la valeur des coûts évités pour la société.

C'est la valeur morale de la biodiversité qui est essentielle - il n'y a pas besoin de chercher une utilité pour pouvoir protéger la nature - et c'est cette valeur qu'il faut relayer et non la monétarisation de l'environnement et la valeur économique (qui introduit la notion de droit à détruire).
